

Les couverts d'été : c'est l'année ou jamais !

Avec la fraîcheur exceptionnelle actuellement présente dans les sols et les pluies à répétition, c'est l'été idéal pour implanter vos couverts dès à présent : **lumière + chaleur + eau = production importante de biomasse sur un cycle court.**

Voici quelques conseils d'espèces assez bien adaptées :

ESPECES (DOSE semis kg/ha si semis en pur)	CARACTERISTIQUES
Sorgho fourrager (15-25)	Résistant à la sécheresse une fois installé, production de biomasse, contrôle salissement et structuration du sol +++.
Avoine diploïde (35-50)	Rustique, lève assez facilement, à associer à une légumineuse.
Millet perlé (12-15)	Idem sorgho, semis et levée facile, y compris en conditions très sèches, adapté aux sols légers et acides.
Moha (25-30)	Aime l'eau, la chaleur et l'azote. Source de fourrage intéressante en association avec du trèfle d'Alexandrie par exemple.
Pois fourrager (60-80)	Légumineuse répandue et tout terrain, été comme hiver, lève et s'installe assez facilement en conditions sèches. Complément parfait en mélanges.
Lentille fourragère (25-35)	Semis facile et levée rapide. Faible biomasse : à associer. Semence onéreuse.
Gesse (35-60)	Rustique, structure bien le sol. Semence rare et coûteuse. Toxique, déconseillée en élevage.
Vesce du Bengale (ou pourpre) (40-50)	Vesce rapide, adaptée aux sols pauvres et arides. A associer.
Trèfle d'Alexandrie (10-15)	Croissance rapide en été. Craint le chaud et le sec en début de cycle.
Sarrasin (40-6)	Rustique, s'implante très facilement et compétitif sur les adventices. Parfois gênant dans la culture de printemps suivante. Intérêts agronomiques limités.
Nyger (8-12)	Couverture de sol efficace si semé tôt. Attention cousine du tournesol.
Phacélie (6-10)	Biomasse importante si semis précoce et azote disponible. Très intéressante en mélange. Laisse un lit de semence extra pour la culture suivante.
Radis fourrager (6-8)	Crucifère bien adaptée au sec, tout terrain, bonne production de biomasse.
Moutarde (8-10)	Production rapide de biomasse si azote dans le sol et stress hydrique limité. Bon marché.

RAPPEL : optez pour les mélanges et semez avec application

Retours en image de quelques couverts estivaux réussis par le passé

PHOTO au 15/10/2017 ; pesée biomasse environ 3t de MS/ha



PHOTO au 05/10/2017 ; pesée biomasse environ 3t de MS/ha



Semis le 27/07/2014 (été humide) – FIAc Argilo-calcaire
Millet perlé(5) + lentille fourragère(4.5) + nyger(2) + trèfle
d'Alexandrie(0.6) – (ResiCouv Caussade 12kg/ha)

Semis 12/07/2017 – Castelnau de Montmiral
Vesce du Bengale ou vesce poupre(8) + trèfle de perse (2.5) +
gesse(8)+ avoine diploïde(12) – (FertiCouv Caussade 30kg/ha)

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur le réseau d'observation des cultures réparti sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques (ex. : blés CRC).

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation. (voir fiche Conditions d'utilisation des produits phyto)

Siège Social : 96 rue des agriculteurs - BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél : 05 63 48 83 83 Email : accueil@tarn.chambagri.fr

Bulletin rédigé par :

Maëva COLOMBET 06 52 45 83 01 m.colombet@tarn.chambagri.fr

Camille BOURGOIS 06 44 09 48 52 c.bourgois@tarn.chambagri.fr

Marie-Pierre MIQUEL 06 74 28 84 14 mp.miquel@tarn.chambagri.fr

Ghislain PERDRIEUX 07 86 41 91 41 g.perdrieux@tarn.chambagri.fr

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

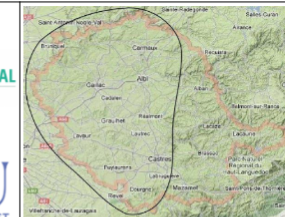
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO



EAU
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADG-OC-Garonne



ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES REF. 221
AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org
Conseil-Formation

La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA